

 <p><b>OCCITANIE</b> BASKETBALL LIGUE RÉGIONALE <b>FFBB</b></p>	<b>NOTE D'INFORMATION</b>	
	Expéditeur :	Commission Régionale des Compétitions
	Destinataires :	Correspondants des associations sportives
<b>REPORTS AUTOMATIQUES POSITIONNEMENT DES CLUBS CONCERNES PAR RAPPORT AUX FERMETURES DES GYMNASES POUR LES ADULTES</b>		
<b>Réf. n° :</b> <b>NI20200928-1</b>	Saison 2020/2021	

Suite à la réunion de travail du jour de la Commission Régionale des Compétitions (C.R.C.), nous vous informons de la position vis-à-vis des équipes concernées sur la Région par une fermeture de leur équipement sportif pour les adultes.

La Commission Régionale des Compétitions précise que les rencontres non-impactées par au moins une équipe issue des deux zones de fermeture se dérouleront en fonction du calendrier initial.

Maintenant, trois cas possibles qui se présentent :

**Cas n° A – les deux équipes sont impactées par la fermeture :**

Les rencontres seront automatiquement reportées de la manière suivante :

- rencontre du 3/4 octobre 2020 au 24/25 octobre 2020
- rencontre du 10/11 octobre 2020 au 30 octobre / 1<sup>er</sup> novembre 2020

**Cas n° B – l'équipe qui reçoit est impactée par la fermeture :**

Cette équipe aura le choix :

- 1/ d'inverser la rencontre avec l'équipe adverse et donc de jouer à la date initiale (accord de l'autre club)
- 2/ de reporter la rencontre le plus rapidement possible (accord des deux clubs)

⇒ **Confirmation auprès de la C.R.C avant mercredi 30/09/2020 à 18h00 – En absence de réponse, la rencontre sera automatiquement reportée comme dans le cas n°1.**

**Cas n° C – L'équipe impactée est visiteuse lors de la rencontre :**

Cette équipe aura le choix :

- 1/ de jouer la rencontre à l'extérieur comme prévu à la date du calendrier
- 2/ de reporter la rencontre le plus rapidement possible (accord des deux clubs)

⇒ **Confirmation auprès de la C.R.C avant mercredi 30/09/2020 à 18h00 – En absence de réponse, la rencontre sera automatiquement reportée comme dans le cas n°1.**

La C.R.C. vous communique par division, les rencontres concernées pour les deux prochains week-ends sportifs.

Les accords de dérogation et/ou d'inversion doivent être adressés en urgence par mail à :

[competitions@occitaniebasketball.org](mailto:competitions@occitaniebasketball.org) en précisant le numéro de la rencontre et l'accord des deux clubs avant mercredi 30/09/2020 à 18h00. Faute de réponse, la C.R.C. reportera sur les deux week-ends.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Eric RODRIGUEZ Directeur Territorial	Bruno HAETTY Président de la C.R.C.	Jean-Jacques DESSAINT Président